

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-03 E VOIRIE COMMUNALE VC 91

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur FOURCHON, propriétaire et résident au lieu-dit Rio du Bac. Ce dernier est propriétaire de terrain des deux côtés de la voirie communale numéro 91 et propose d'acquérir la partie de cette voirie jusqu'au droit de ses parcelles HE n°76, XH n°51 et XH n°18.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une enquête publique pour déclassement de cette voirie avant cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE la proposition du Maire,

DECIDE d'engager une enquête publique portant sur ce dossier,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette procédure.

La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,

Le 28 juin 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230717-2023-03-03-E-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023